

# VALORISER LES COMPETENCES DES SALARIES



*Vous vous interrogez sur la mise en place d'évaluation des compétences des salariés au sein de votre structure ?*

**Le CFPPA vous accompagne  
pour la construction du dispositif d'évaluation.**

En concertation avec vos équipes, nous vous proposons :

- un positionnement et l'élaboration d'une grille d'évaluation adaptée à votre secteur d'activité : paysage, espaces naturels, maraîchage ou restauration collective ;
- la réalisation de la formation des salariés par les encadrants, sur votre site, pour une montée en compétences ;
- la réalisation de la formation par le CFPPA ;
- la réalisation de l'évaluation au CFPPA du Fresne et délivrance de l'attestation de compétences.

- 
- Un réel atout pour vos salariés : une étape validée dans leur parcours professionnel.
  - Un nouvel atout pour votre établissement : valider les compétences par un organisme reconnu et de droit commun.
- 

**Renseignement et prise de RDV**

**02 41 68 60 03**



Chemin du Fresne - 49130 Ste Gemmes/Loire Site

Site internet : [www.cfppa-angers.com](http://www.cfppa-angers.com)

E-mail : [cfppa.angers@educagri.fr](mailto:cfppa.angers@educagri.fr)